

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [stcybrn-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/66ca46e3e57d44fd537393d0>

Date d'obtention : 2025-02-27 18:53:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et la victime
2. Évaluer l'incident avec la grille d'évaluation avec chacun
3. Vérifier l'information auprès des autres impliqués : déterminer si acte impulsif ou malveillant. Si c'est un acte malveillant, confisquer le cellulaire de l'instigateur et contacter le service de police.
4. Si c'est un acte impulsif, parler au jeune instigateur pour obtenir sa version des faits
5. Si photos dans le cellulaire, il est confisqué et remis à la police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est impératif de questionner tous les acteurs avant d'intervenir afin de valider ou non l'acte impulsif ou malveillant

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec l'instigateur; ne pas nuire à une enquête ou échapper des informations